

REÇU LE :

24 FEV. 2021

PREFECTURE FOIX

Service émetteur : DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ARIEGE  
Affaire suivie par : Alain BUGE  
Courriel : Alain.buge@ars.sante.fr  
Téléphone : 05/34/09/83/53

Date : 11 février 2021

Mme la préfète de l'Ariège  
DCIAT-BAT  
Cellule environnement  
2, rue de la préfecture  
Préfet Claude Erignac  
B.P.40087  
09007 FOIX CEDEX

**OBJET** : Commune de Bélesta.

Mise en conformité du captage AEP de Le Carme et de ses périmètres de protection, exploité par le syndicat mixte départemental de l'eau et de l'assainissement (SMDEA).

**Réf** : Envoi du SMDEA date du 4 janvier 2021.

**P.J.** : 3 dossiers d'enquête publique.

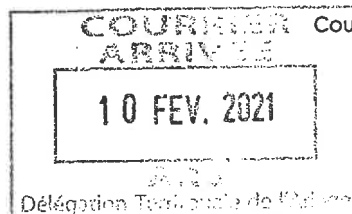
avis de la direction départementale des territoires et de l'agence de l'eau Adour Garonne.

J'ai l'honneur de vous transmettre les avis favorables de l'unité eau de la DDT et de l'agence de l'eau Adour Garonne concernant le dossier de mise en conformité des périmètres de protection du captage de Le Carme, situé sur la commune de Bélesta.

Ce dossier ne fait pas l'objet de remarque de la part de mes services. J'émet un avis favorable à sa mise à l'enquête publique.

Pour le Directeur Général de  
l'Agence Régionale de Santé Occitanie et par délégation  
la Déléguée Départementale de l'Ariège

  
Marie-Odile AUDRIC-GAYOL



Foix, le 02 février 2021

La préfète de l'Ariège

à

Madame la Directrice départementale  
de l'ARS  
Délégation territoriale de l'Ariège  
BP 30076  
1 bd Alsace Lorraine  
09008 Foix Cedex

**Objet :** Périmètres de protection du captage des Carmes pour l'UDI « Carmes » sur la commune de Bélesta - SMDEA

En réponse à votre demande et après analyse du dossier définitif, vous trouverez ci-dessous, les éléments de réponse de mes services concernant le dossier de régularisation des périmètres de protection du captage des Carmes pour l'UDI « Carmes » porté par le SMDEA sur le territoire de la commune de Bélesta.

Ce dossier est présenté comme relevant de la rubrique 1.3.1.0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement (CE) du fait du statut de source de la ressource captée située en zone de répartition des eaux.

Toutefois, le prélèvement annoncé de 1,01 m<sup>3</sup>/j soit en moyenne 458 m<sup>3</sup>/j, en application de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, ce prélèvement est assimilé à un prélèvement domestique. Conformément à l'article L. 214-1 du CE, le dossier n'est pas soumis à instruction administrative au titre des articles R. 214-1 et suivants du CE.

Pour la préfète et par délégation,  
Le chef du service environnement-risques,

  
Jean-Pierre CABARET



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

90, rue du Férétra  
CS 87801  
31078 Toulouse Cedex 04  
tél. 05 61 36 37 38 - fax 05 61 36 37 28  
www.eau-adour-garonne.fr



Toulouse, le 28 janvier 2021

M. le délégué territorial  
A.R.S OCCITANIE  
DELEG DEPARTEMENTALE DE L'ARIEGE  
1 BD ALSACE LORRAINE - BP 30076  
09008 FOIX CEDEX

A l'attention de Monsieur Alain BUGE

V/Réf : Votre courrier reçu le 26/01/2021  
N/Réf : GA-TLS/JFR-JFR/2021-11081  
Contact : Jean-François REQUIS  
☎ 05.61.43.26.87 - ✉ jean-francois.requis@eau-adour-garonne.fr

Objet : Commune de Bélesta  
Périmètres de protection de la source AEP de Le Carme  
Examen avant enquête

Monsieur le délégué territorial,

Votre service nous a fait parvenir, pour avis définitif, le dossier présenté par le SMDEA 09 relatif à l'instauration des périmètres de protection du captage d'eau potable de Le Carme, qui alimente le hameau de Le Carme situé sur la commune de Bélesta.

Après examen des pièces transmises, je vous informe que nous n'avons pas d'observation complémentaire à formuler.

Veuillez agréer, Monsieur le délégué territorial, l'expression de mes sentiments distingués

**Franck SOLACROUP**  
Directeur de délégation territoriale

Délégations et départements concernés



Atlantique-Dordogne  
4 rue du Pr André Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex  
tél. 05 56 11 19 99  
fax 05 56 11 19 98  
Départements :  
16-17-33-47-79-86

Adour et côtiers  
19600 St-Pantaléon-de-Larche  
tél. 05 55 88 02 00  
fax 05 55 88 02 01  
Départements :  
15-19-23-24-63-87

Adour et côtiers  
7 passage de l'Europe  
BP 7503 • 64075 Pau Cedex  
tél. 05 59 80 77 90  
fax 05 59 80 77 99  
Départements :  
40-64-65

Garonne Amont  
97 rue Saint Roch  
CS 14407 • 31405 Toulouse Cedex 4  
tél. 05 61 43 26 80  
fax 05 61 43 26 99  
Départements :  
09-11-31-32-34-81-82

Rue de Bruxelles - Bourran  
BP 3510 • 12035 Rodez Cedex 9  
tél. 05 65 75 56 00  
fax 05 65 75 56 09  
Départements :  
12-30-46-48